

## COMMUNIQUE DE PRESSE

### Réformes des rythmes et du collège : vers un retour en arrière ?

#### Rythmes

Un projet de nouveau décret sur l'organisation de la semaine scolaire sera examiné au mois de juin. Si le cadre de référence reste les neuf demi-journées, la rédaction proposée par le texte ajoute une nouvelle dérogation possible **en supprimant les cinq matinées obligatoires**.

Si le texte est validé, il permettra de répartir les 24 heures d'enseignement sur huit demi-journées soit 4 jours. Cette dérogation sera possible sur une demande conjointe commune/conseil(s) d'école(s). Cette demande de dérogation devra être validée par l'IA-Dasen.

Le calendrier imposé ne laisse pas de place à la concertation et rend difficile la possibilité de poser un regard partagé sur ce qui est bénéfique pour les élèves, en particulier les plus fragiles. La précipitation avec laquelle le ministère souhaite rendre possible immédiatement une promesse de campagne pourrait, par ailleurs, ne pas être sans conséquences sur l'organisation des familles, des enseignants et des personnels engagés sur le temps périscolaire entre autres.

#### Collège

Un projet de décret sera présenté au Conseil Supérieur de l'Education le 8 juin 2017. Il propose des assouplissements et de nouvelles dispositions qui vont à l'encontre à la fois de l'équité et de l'efficacité en rendant possible une quasi-restauration du collège d'avant 2016. Pourtant celui-ci avait fait la preuve de son incapacité à répondre au défi d'assurer à tous les jeunes Français la maîtrise des compétences nécessaires à la poursuite de leur formation vers la qualification et l'insertion sociale et professionnelle.

Les deux grands principes de la réforme du collège - la réorientation d'une partie des moyens en faveur des plus fragiles et la garantie de l'accès de tous les élèves à des dispositifs pédagogiques variés, culturellement riches et stimulants, les conduisant à l'autonomie intellectuelle - pourront être remis en cause localement sans qu'aucune évaluation n'ait été mise en œuvre.

L'année scolaire 2016/2017 a été une année éprouvante pour les équipes dans les collèges : nouveaux programmes, nouvelles organisations, nouvelle évaluation, la barque était bien chargée. Les personnels ont fait preuve d'un engagement professionnel remarquable. Il n'est pas acceptable de leur laisser entendre que tout cet investissement était inutile en rendant facultatifs les changements qu'ils ont entrepris. L'effet

yoyo est désastreux, il nourrit le découragement et l'attentisme des personnels et le scepticisme des familles.

Le SE-Unsa demande que :

- Que la rentrée 2017 déjà largement préparée ne soit pas perturbée par des changements précipités;
- Que tous les élèves aient la garantie de participer à des Enseignements Pratiques Interdisciplinaires et de bénéficier de l'Accompagnement Personnalisé ;
- Que les marges d'autonomie continuent à être mises au service de la réussite de tous les élèves sous la forme de groupes à effectifs réduits ou de co-interventions ;
- Que l'ouverture éventuelle d'enseignements facultatifs nouveaux soit conditionnée à l'attribution d'une dotation complémentaire spécifique par le rectorat.